

ARRETE N°06/2025 : FERMETURE EXCEPTIONNELLE DE L'ESPACE FORME LES 16 & 17 JUIN 2025

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2122-17 ;

VU l'arrêté du maire de la commune de Saint-Germain-en-Laye en date du 3 mai 2019 autorisant l'ouverture de la piscine intercommunale, classée en type X de la 1^{ère} catégorie ;

VU l'arrêté n° 16/2024 du Président du Syndicat Intercommunal en date du 26 novembre 2024 portant sur les horaires d'ouverture de l'équipement ;

CONSIDERANT l'installation d'un système de climatisation programmée par le Dôme les lundi 16 et mardi 17 juin 2025 dans les espaces « Fitness » et « Cross-training » de l'établissement ;

CONSIDERANT que l'installation de ce système nécessite la fermeture au public d'une partie des espaces « forme » ;

Nous, **Arnaud PERICARD**, Président du Syndicat Intercommunal pour la Construction et la Gestion d'une Piscine,

ARRETONS

ARTICLE 1 : L'espace « fitness » sera exceptionnellement fermé au public le lundi 16 juin 2025 de 8h à 18h et le mardi 17 juin 2025 de 13h30 à 18h.

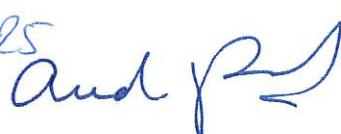
ARTICLE 2 : L'espace « cross-training » sera exceptionnellement fermé au public le lundi 16 juin 2025 de 13h à 18h et le mardi 17 juin 2025 de 13h à 18h.

ARTICLE 3 : Les cours collectifs usuels seront annulés durant ces temps de fermeture.

ARTICLE 4 : Le Directeur de l'équipement, le Directeur général des Syndicats et le Président du Syndicat Intercommunal sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le 10/06/2025

Transmis en Préfecture et affiché le 11/06/2025



Arnaud PERICARD

Président du Syndicat Intercommunal